



Retenue sur salaire en contrat d'apprentissage

Par **Log**, le **11/03/2013** à **19:06**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage pour une formation d'ingénieur dans une pme depuis deux ans et demi environ.

Pendant ces deux ans, j'ai eu plusieurs absences injustifiées en formation, desquelles l'entreprise était au courant et n'a jamais tenu compte.

Aujourd'hui, ayant quitté la formation et souhaitant quitter l'entreprise, cette dernière m'annonce qu'ils me retirent de mon salaire tous les jours d'absence des trois années de formation.

J'ai lu sur plusieurs sites qu'ils étaient dans leur droit dans cette action, mais étant financièrement bloqué, je me pose un maximum de question pour minimiser l'impact de cette retenue sur salaire :

- Qu'advient il de mes jours de congés payés restants ?
- Qu'advient il des tickets restaurant de ce mois-ci (j'étais bien présent en entreprise ce mois-ci) ?
- Etant donné qu'ils n'ont pas du tout respecté leur part du contrat de travail en me donnant des missions qui ne correspondait pas du tout à ma formation, ni à ce qui était prévu au départ, est il possible de faire pression sur eux avec cet argument, tout en essayant au maximum d'éviter de rentrer dans une procédure juridique ?
- Si vous avez d'autres idées qui me permettraient de réduire cette amputation sur salaire, je

suis également preneur...

Merci d'avance

Par **berryjus**, le **16/03/2013** à **15:45**

j'aimerais savoir quitte tu ton entreprise suite à une fin de contrat ou donne tu une rupture de contrat!

car si c'est une rupture de contrat ils ont le droit de faire cela et de d'imposé la somme de tes absences injustifié, par contre si tu fais une rupture de contrat avant que ton apprentissage ne sois terminé les jour de congé ne sont pas pris en compte car le contrat d'apprentissage étant que tu doit obtenir ton diplôme à la fin et que ta la rupture était fait avant l'obtention du diplôme tu n'obtien pas tes congé!

cependant si ta obtenu ton diplôme qu'il te réclame les jours injustifié et qui te payé pas les congé il non pas le droit car en partant après obtention du diplôme et fin du contrat ta le droit au intérêt se qui veux dire congé payé non prix doit être payé la prime si ta des prime, les heure supplémentaire si ta eux des heure supplémentaire et les heures que tu a fait.

quand c'est une fin de contrat, normalement si il non pas retiré les absence in justifier pendant l'année il non pas le droit de faire cela car il doivent le faire chaque mois de paie et pendant l'année avant fin du contrat si il le fait quand ton contrat et terminé il non pas le droit de te les réclamé.

dans se cas faut que tu vois cela avec ta responsable de formation. Il t'aideront pour cela si elle peut rien faire appel l'inspecteur du travail il pourra t'aidé.

mais si sais rupture de contrat avant fin du contrat faut que tu vois avec ton entreprise avec ceux qui réclame les dommage de tes absence si tu peux faire des virement mensuelle pour pas payer la totalité en expliquant ton problème!

j'ai eu des problème dans se genre en contrat d'apprentissage aussi et mon responsable en entreprise ma laisser. la possibilité de payer mes absence en plusieurs fois pour pas être dans les problème financier!

la méthode était j'avais 1144.80€ à rembourser, on à divisé 1144.80 fois 4 = 286.20€ que je devais rembourser par mois, mais cela par chèque alors j'ai pris mon chéquier j'ai mis 286.20 sur 4 chèques et derrière les chèque je mettais les date pour être prélevés pour pas avoir des problème avec mes comptes, après cela dépendant de combien tu peut mettre par mois et la somme a rembourser mais vois ça avec ton entreprise pour leur demander si c'est possible peut être qu'il acceptation ou trouverons une autre solution. si non si ta des personne de ton entourage qui peuvent t'aide, demande leur d'avancer l'argent et tu les rembourse chaque moi d'une somme que tu peut te permettre et après faudra que tu te débrouille pour les rembourser après c'est a toi de voir si non faut en parler avec tes parents .Ou si tes plus en charge par tes parents ta toujours la possibilité du crédit étudiant que tu décide de la somme et que tu peut rembourser des que ta trouvé un travail à la fin de tes étude! dsl peut pas faire plus!

bon courage